

Chargé d'organiser l'armée de réserve, l'ancien ministre des affaires étrangères Doblado avait réuni environ 7,000 hommes, qu'il employait à réduire les bandes de partisans, entre autres celles de Lozada, du côté de Cepia, et de Thomas Mejia, du côté de Querétaro.

Voilà les forces que les Mexicains croyaient pouvoir opposer aux troupes de la France, mais ils comptaient principalement sur la guerre d'escarmouches et d'aventures. Favorisés par l'étendue de leurs déserts arides, par leurs montagnes abruptes et leurs forêts presque impénétrables, ils se formaient en guérillas nombreuses. Ces guérillas, pour la plupart mal armées, mais montées sur de petits chevaux agiles et infatigables, étaient commandées par des chefs qui avaient une connaissance parfaite des localités, et parmi lesquels on citait quelques jeunes gens, fils de grands propriétaires du pays, entre autres les frères Rincon Gallardo, fils du marquis de Guadalupe, Vicente Viva Palacio, et Jésus de la Serna. Cette cavalerie mobile était chargée d'épier nos mouvements, d'inquiéter nos convois, d'embarrasser nos communications, et à mesure que les récits exagérés de ses succès se répandaient dans le pays, elle se renforçait de nouvelles recrues. Cuelbar, auprès du Cerro Cimarron, avait enlevé des bestiaux et un convoi de farine, de grains et de légumes secs. Les guérillas de Coscomatepec avaient fait main basse, le 21 décembre, sur quarante mules chargées de vin et sur deux cents têtes de bétail. Une autre guérilla avait surpris et fusillé un nommé Gayaroga à Tancaneseui, hacienda voisine du Tampico, où ce malheureux nous menait six cents mules.

Quelques guerilleros poussaient l'audace encore plus loin; ainsi, un nommé Manuel Gomez, qui s'était rallié et avait gagné la confiance des officiers français, fit tout à coup défection. Ce chef était sorti de Vera Cruz avec soixante chevaux, ayant mission de protéger un convoi de bétail et de provisions. A peine arrivé dans la campagne, il s'empara du convoi et se hâta de rejoindre ses compatriotes. En revanche, le nommé Trujique, chef d'une guérilla au service de Juarez, avait passé aux Français avec armes et bagages; mais à quelle utilité réelle pouvaient être de pareils auxiliaires et le genre de combats qu'ils connaissent? Il était urgent de frapper un grand coup; c'était Puebla qu'il fallait attaquer et prendre, et les retards venaient de ce qu'à deux mille lieues de distance, il avait été absolument impossible de se rendre un compte exact des obstacles.

CHAPITRE XVII

Négociations avec l'Espagne. — Instructions données à don José de la Concha. — Sa réception par l'Empereur. — Audience accordée par Napoléon III à l'ambassadeur d'Espagne. — Projets du cabinet de Madrid. — Échange de notes entre les cabinets de Paris et de Madrid.

Pour achever l'histoire de l'expédition du Mexique pendant l'année 1862, il nous reste à mentionner d'intéressantes relations entre la France et l'Espagne. Le cabinet de Londres avait renoncé, sans aucune idée de retour, à l'exécution de la convention du 31 octobre 1861; mais celui de Madrid eût voulu revenir sur le passé. Le maréchal O'Donnell et ses collègues considéraient la convention non comme abolie et en état de rupture, mais comme en état de suspension, et ils étaient disposés à entamer des négociations pour arriver à l'accomplissement du traité, si le gouvernement en témoignait le désir. C'est dans cette vue que, le 30 juillet, le lieutenant général don José de la Concha, marquis de la Havane, fut nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire près l'Empereur des Français.

Voici les instructions qu'il reçut.

Le premier secrétaire d'État à M. l'Ambassadeur de S. M. à Paris.

Madrid, 29 juillet 1862.

L'importante mission confiée à V. Exc. a pour principal objet de resserrer les liens qui doivent unir les deux peuples voisins. La reine notre souveraine veut que les relations entre l'Espagne et la France soient amicales et cordiales. Le gouvernement de la reine est disposé à entrer en conférence pour remettre en vigueur la convention du 31 octobre, qu'elle n'a jamais considérée comme rompue, mais seulement suspendue.

Dans la pensée du gouvernement de la reine, la première chose à faire serait la réunion des trois drapeaux de France,

Angleterre et Espagne sur le territoire mexicain. Si le gouvernement anglais se décidait à envoyer son drapeau avec des forces de terre et de mer suffisantes pour représenter la puissance et l'influence de cette grande nation, l'Espagne enverrait également son drapeau avec des troupes nécessaires pour le faire respecter partout où il flotterait. La deuxième condition serait d'assurer l'intégrité du territoire mexicain et de respecter l'indépendance de ses habitants, pour constituer le gouvernement le plus conforme à ses croyances, à ses habitudes et à ses besoins.

Les trois gouvernements amis et alliés appuieront les réclamations que chacun d'eux adressera au gouvernement mexicain... Dans vos relations avec le gouvernement impérial, Votre Excellence saura unir à la déférence due au pouvoir suprême d'un pays ami la dignité qui appartient au représentant de la reine d'Espagne, dont le cœur magnanime n'a que de la bienveillance pour les souverains ses alliés et amis, et un ardent amour pour l'honneur et la prospérité de la patrie.

Par ordre de la reine.

Signé, SATURNINO CALDERON-COLLANTES.

Les principales pensées contenues dans ces instructions, se retrouvent dans le discours que le marquis de la Havane adressa à Napoléon III, en présentant ses lettres de créance :

SIRE,

« J'ai l'honneur de remettre à Votre Majesté Impériale les lettres qui m'accréditent comme ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la reine d'Espagne.

« En me confiant cette mission, la reine m'a chargé d'assurer à Votre Majesté de ses sentiments d'affection sincère ainsi que de la sympathie que lui inspire la nation française. Ces sentiments sont partagés par le peuple espagnol, qui sait apprécier, ainsi que sa souveraine, l'intérêt que Votre Majesté et le peuple français ont témoigné à plusieurs reprises pour la gloire et la prospérité de l'Espagne.

« La reine, mon auguste souveraine, dont le vif désir est de conserver entre l'Espagne et la France ces relations de confiance réciproque, sera toujours heureuse de voir resserrer les liens qui doivent unir les deux peuples.

« Mon ambition est de parvenir, par mon zèle et ma sollicitude dans l'accomplissement de cette haute mission, à mériter la bienveillance et l'estime de Votre Majesté.

« Interprète de ma souveraine, je vous prie, sire, d'accepter, dans cette occasion, les vœux qu'elle forme pour le bonheur de Votre Majesté, celui de l'Impératrice, du Prince impérial, et pour la prospérité de la France. »

L'Empereur répondit :

« MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

« Depuis mon avènement au trône, je n'ai négligé, vous ne l'ignorez pas, aucune occasion de témoigner à la reine d'Espagne ma vive sympathie, comme à la nation espagnole ma profonde estime. J'ai donc été aussi surpris qu'affligé de la divergence d'opinion survenue entre nos deux gouvernements. Quoi qu'il en soit, le choix que vient de faire la reine, pour la représenter, d'un homme si connu par la loyauté et la noblesse de ses sentiments, me fait espérer une appréciation impartiale des événements qui ont eu lieu. Vous trouverez auprès de moi l'accueil dont vous êtes digne. Je vous sais, en effet, animé pour la France des mêmes sentiments que votre prédécesseur, qui a laissé parmi nous les meilleurs souvenirs. J'apprécie, n'en doutez pas, les intentions conciliantes qui vous ont fait accepter une mission dans des circonstances délicates. Il ne dépend que de la reine d'Espagne, vous pouvez en donner l'assurance, d'avoir toujours en moi un allié sincère et de conserver au peuple espagnol un ami loyal qui souhaite sa grandeur et sa prospérité. »

Le cabinet de Madrid trouva que, sous les formes courtoises de ces paroles perçait un mécontentement dont il se plaignit. Après un échange de notes diplomatiques, le marquis de la Havane sollicita et obtint une audience de l'Empereur. Il fut reçu à Saint-Cloud, le 29 août, et Napoléon III, qui connaissait l'objet de l'audience, entra sur-le-champ en matière. « Je suis, dit-il, très-surpris de l'impression produite en Espagne par mon discours et des interprétations qui lui ont été données; j'affirme

qu'elles sont de tout point sans fondement, mais trois mots suffisent pour faire perdre un homme. »

L'Empereur rappela la conduite qu'il n'avait cessé de tenir vis-à-vis de l'Espagne depuis son avènement. Reconnaisant qu'il était de l'intérêt de la France de maintenir une bonne amitié avec l'Espagne, il avait dès son avènement au trône jugé d'autant plus nécessaire de démontrer par des faits sa ferme résolution à cet égard, que la dynastie antérieure avait été unie par des liens de famille à la reine Isabelle. L'Empereur cita les diverses circonstances où il avait donné des preuves de ses intentions : « Quand des flibustiers menaçaient Cuba, ajouta-t-il, j'ai fait des démarches à Londres et à Washington pour que, par une triple déclaration, on garantît à l'Espagne la possession de cette île. Lorsque les hostilités ont éclaté entre l'Espagne et le Maroc, le gouvernement impérial a déclaré à l'Angleterre que ni la guerre, ni les vues que pourrait avoir l'Espagne, ne contrariaient la politique française. Je n'ai pas caché mes sympathies pour le triomphe des armées espagnoles, et j'ai donné l'ordre que l'administration de la guerre fournit tout ce dont le gouvernement espagnol pourrait avoir besoin. Bien des personnes d'une haute position politique étaient d'avis qu'on laissât sans solution et que l'on réservât pour l'éventualité à venir la question de la dette de 1823. Animé d'un esprit de conciliation et constant dans mes vues, j'ai résolu cette question à l'avantage notable des intérêts espagnols; je me suis efforcé en tout de les mener à terme, pour qu'on ne pût jamais supposer que je me réservais une raison de mésintelligence avec l'Espagne.

« Suivant toujours une politique favorable à l'Espagne, j'ai pris une part active à la question du Mexique, question à laquelle l'Espagne avait plus d'insultes à venger et plus d'intérêts à sauvegarder que la France; pour cette raison, et afin que l'Espagne jouât le rôle principal, j'ai envoyé un nombre de troupes inférieur au chiffre de l'armée espagnole, et bien que plus tard j'aie augmenté le nombre des troupes françaises au Mexique, j'en ai confié le commandement à un général de grade inférieur à celui du général Prim. C'est en témoignage de cette politique constamment favorable à l'Espagne que l'on n'avait pas donné de nouvelles instructions au général Lorencez, on lui avait seulement confirmé celles données à M. de la Gravière, chargé toujours d'agir de concert et de suivre les indications du général espagnol tant qu'elles ne seraient pas contraires à la dignité de la France.

« C'est pour cette raison que je n'ai pas approuvé la convention de la Soledad, qui a donné le temps à l'arrivée d'Almonte, avant que la situation du pays n'eût changé.

« Je ne m'étonne pas que la politique de l'Espagne ait été, dans cette question, comme elle paraît l'être en d'autres, différente de celle de la France. Mais j'avais pensé qu'à l'égard de la question mexicaine, la politique des deux nations était au fond la même. Je l'avais pensé dès le principe, l'accord des deux gouvernements ayant été si parfait dans les incidents des négociations qui avaient précédé l'action commune des trois puissances. »

L'Empereur termina, en protestant de son constant désir de maintenir et fonder la bonne amitié entre les deux nations, ainsi que du plaisir qu'il éprouvait à voir l'Espagne dans les mêmes dispositions, et autorisa don José Concha à soumettre à M. Thouvenel le compte rendu de cette audience avant de l'envoyer au gouvernement espagnol.

L'ambassadeur se hâta d'expédier ce compte-rendu à M. Calderon Collantes, qui répondit par quelques lignes seulement :

Le ministre des affaires étrangères à l'ambassadeur d'Espagne, à Paris.

Madrid, 10 septembre 1862.

La noblesse et l'élevation avec lesquelles Sa Majesté Impériale s'est exprimée vis-à-vis de Votre Excellence, dans le but de convaincre le gouvernement des sentiments amicaux qu'il professe pour la reine et pour le peuple espagnol, contribueront à resserrer chaque jour davantage les relations que vous avez la mission importante de cultiver avec votre zèle bien connu.

Signé : C. COLLANTES.

Renouveler le pacte du 31 octobre 1861, coopérer à l'expédition mexicaine, tel était le rêve du gouvernement espagnol, qui le formula dans cette note :

Note verbale remise au ministre des affaires étrangères par S. Exc. M. le marquis de la Havane, ambassadeur d'Espagne à Paris.

Octobre 1862.

Le gouvernement de Sa Majesté Catholique a déclaré à plusieurs reprises qu'il ne considérait pas la convention de Londres du 31 octobre 1861 comme annulée, mais seulement comme en suspens, et qu'à son avis elle pouvait être remise en vigueur par l'accord des puissances qui l'avaient signée.

Le but de la convention était d'obtenir les satisfactions dues aux offenses faites aux gouvernements contractants, des indemnités pour les préjudices éprouvés par leurs sujets, et, autant que possible, la garantie que de pareils faits ne se renouveleraient pas à l'avenir.

Aucun de ces résultats n'a encore été obtenu; le désaccord survenu entre les plénipotentiaires et parmi les chefs de l'expédition en arrêta la marche, juste au moment où elle paraissait devoir atteindre le but que les puissances s'étaient proposées.

Depuis lors le gouvernement français poursuit seul sa tâche. Il triomphera sans le moindre doute des résistances armées qu'il pourra rencontrer; toutefois il est à craindre que des obstacles d'une autre nature l'empêchent de faire entrer la République mexicaine dans une situation solide et stable qui, en assurant l'ordre dans l'intérieur, présenterait à l'extérieur la garantie de l'exécution des engagements pris par son gouvernement; car celui-ci, nonobstant toute la liberté laissée au pays pour se constituer, pourrait être considéré comme imposé par la France.

L'action commune stipulée par la convention de Londres aurait évité ce grave inconvénient, vu que les trois puissances signataires s'étaient engagées, d'une part, à s'abstenir de toute intervention dans les affaires intérieures du Mexique pouvant porter atteinte au droit de la nation mexicaine à choisir la forme de gouvernement qui lui conviendrait, et, de l'autre, à ne pas rechercher pour elles-mêmes des acquisitions territoriales, ni des avantages spéciaux.

Prenant pour point de départ l'existence du traité de Londres, les puissances contractantes auraient à fixer les réclamations qu'elles ont à faire valoir devant le gouvernement mexicain, et les garanties que celui-ci aurait à donner pour assurer l'exécution de ses engagements et pour éviter la reproduction des offenses antérieures. Il est évident d'ailleurs que, si les gouvernements alliés doivent rester libres de décider des réclamations qu'ils jugeront devoir soutenir, il serait néanmoins convenable de ne pas mettre le Mexique dans l'impossibilité de s'acquitter des engagements qu'il aurait contractés. Ce ne serait, du reste, que s'en tenir à l'esprit de la convention de Londres, qui n'a pas été signée pour étouffer la nationalité mexicaine, mais bien au contraire pour l'aider à se relever de l'état d'anarchie où le pays se trouve plongé depuis si longtemps.

Cela suffit pour expliquer la pensée du gouvernement de Sa Majesté Catholique; cependant il n'est pas inutile d'ajouter que si, pour obtenir les résultats indiqués, l'occupation temporaire de la capitale de la République ou d'autres points du territoire était jugée nécessaire, le gouvernement de la reine se trouverait prêt à entrer dans un accord spécial ayant pour but de fixer les forces que chaque puissance aurait à y envoyer, et les postes qu'elles devraient occuper.

Dans cet ordre d'idées, le gouvernement de Sa Majesté Catholique est disposé à prendre part à de nouvelles conférences destinées à poursuivre le but que les trois puissances s'étaient proposé par la convention du 31 octobre dernier.

Le gouvernement de l'Empereur, s'il partage cette manière de voir, pourrait en faire l'ouverture au cabinet de Sa Majesté Britannique.

M. Drouyn de Lhuys, qui venait de succéder à M. Thouvenel, eut avec don José Concha deux conférences, qu'il a racontées dans les dépêches officielles des 24 et 31 octobre :

L'ambassadeur de S. M. à Paris, au ministre des affaires étrangères,

Paris, le 24 octobre 1862.

J'ai soumis à M. Drouyn de Lhuys un memorandum énonçant les conditions auxquelles l'Espagne renouvellerait la conven-

tion de Londres. Je l'ai commenté convenablement, et, partant de la base que le gouvernement de l'empereur ne veut pas imposer au Mexique une forme déterminée de gouvernement, et qu'il n'aspire pas à des avantages territoriaux, et que pour l'instant son intention est uniquement d'assurer le prestige des armes françaises, il s'est engagé une longue conversation relativement à la solution que la France pourra donner à la question et aux avantages que les trois puissances et le Mexique pouvaient se promettre du rétablissement du traité de Londres.

Il a été fait, par le ministre et par moi, de nombreuses remarques sur la forme en laquelle pourrait se constituer un nouveau gouvernement en remplacement de celui de Juarez. J'ai communiqué au ministre, sur sa demande, les détails du projet précédent, rappelant que le gouvernement de la reine, au moment où il s'agissait, en 1860, d'une médiation pacifique, avait



Scène à Tampico.

proposé une combinaison pour la convocation d'une assemblée qui devait constituer le pays.

M. Drouyn de Lhuys a promis d'entretenir longuement le gouvernement de l'Empereur de cette question, et d'avoir avec moi une nouvelle conférence après avoir pris les ordres de l'Empereur.

La réponse du gouvernement français fut ainsi conçue :

Note verbale remise à l'ambassadeur d'Espagne par le ministre des affaires étrangères.

29 octobre 1862.

Le ministre des affaires étrangères a examiné, avec la plus sérieuse attention, la note verbale que M. l'ambassadeur d'Espagne lui a fait l'honneur de lui remettre, au sujet des affaires du Mexique.

Après avoir rappelé les objets essentiels que les trois puissances s'étaient proposé de réaliser, en signant à Londres la convention du 31 octobre 1861, la note exprime le regret que la marche de l'expédition envoyée au Mexique se soit trouvée arrêtée par suite du désaccord survenu entre les plénipotentiaires et les commandants respectifs, au moment où le but allait être atteint.

Le ministre de Sa Majesté Impériale ne peut que s'associer à ce regret; mais, sans vouloir rentrer ici dans une discussion rétrospective qui a déjà été suffisamment élucidée par la correspondance de son prédécesseur, il se bornera à exprimer à son tour la conviction que le gouvernement de l'Empereur a fidèlement interprété la convention du 31 octobre, et que, s'il a cru devoir continuer à agir isolément là où il n'avait pas de plus vif désir que celui d'opérer de concert avec ses alliés, c'est qu'il n'a pas dépendu de lui de concilier les divergences qui se sont produites, et qu'il a jugé que l'honneur de son drapeau et le soin de ses intérêts lui imposaient l'obligation de continuer seul la tâche commencée.

Il résulte de la note de S. Exc. le marquis de la Havane que le gouvernement de Sa Majesté Catholique serait disposé à s'entendre, aujourd'hui, avec ceux de France et d'Angleterre, en vue de déterminer, dans des conférences spéciales, les mesures qu'il serait opportun d'adopter de concert, et le chiffre des troupes que chacune des puissances aurait à fournir dans le cas où l'occupation temporaire de Mexico, ou d'autres points du Mexique, serait jugée nécessaire pour amener les résultats indiqués par la convention de 1861.

Le gouvernement de l'Empereur apprécie, ainsi qu'il le doit, ces suggestions, et le ministre des affaires étrangères de Sa Majesté se plaît à reconnaître les intentions qui les ont dictées. Pénétré de l'importance du concours moral et matériel de ses alliés, il ne saurait toutefois ne pas tenir compte de la situation que les faits accomplis lui ont imposée. Bien loin d'ailleurs de vouloir, même de la manière la plus indirecte, contester à l'Espagne et à l'Angleterre le droit de poursuivre leurs légitimes réclamations au Mexique, il a au contraire la confiance que l'expédition dont, par la force des circonstances, il se trouve seul aujourd'hui à supporter le fardeau, tournera à l'avantage de ces deux puissances en même temps qu'à sien propre. Il appelle de ses vœux les plus sincères le moment où, les efforts de ses armes ayant obtenu le succès qu'il eût été heureux de poursuivre en commun avec ses alliés, il sera permis de reprendre avec le Mexique de sérieuses négociations, d'assurer, avec la complète satisfaction des réclamations pendantes, la sécurité qui a jusqu'à présent manqué aux biens et aux personnes des étrangers résidant dans ce pays, et d'accomplir enfin, dans une nouvelle entente avec l'Espagne et l'Angleterre, l'entreprise commencée en commun et à la réussite de laquelle leur cordiale coopération peut si puissamment contribuer.

L'ambassadeur de S. M. à Paris à M. le ministre des affaires étrangères.

Paris, le 31 octobre 1862.

Je viens d'avoir une nouvelle conférence avec le ministre des affaires étrangères, M. Drouyn de Lhuys. Il reconnaît et apprécie beaucoup le désir du gouvernement de la reine de renouer le traité de Londres; il reconnaît également l'importance du concours moral et matériel que les alliés de la France auraient pu lui donner dans cette entreprise, qu'elle s'est vue dans la nécessité de soulever seule.

Toutefois, le gouvernement de l'Empereur, considérant la situation où il se trouve aujourd'hui en vue des faits déjà consommés, croit que, tant qu'au Mexique il n'y aura pas de gouvernement avec lequel on pourra entamer des négociations formelles pour assurer la complète satisfaction des réclamations pendantes, un nouvel accord entre les puissances signataires de l'ancienne convention serait complètement impossible. Le gouvernement français désire voir arriver l'heure de ce nouvel accord, espérant, en attendant, que ses efforts au Mexique tourneront au profit des trois puissances.

Le ministre m'a donné des explications plus amples, desquelles résulte pour moi la pensée que le gouvernement de l'Empereur regarde comme très-difficile d'établir un accord au moment où les opérations des troupes françaises vont commencer et au milieu des éventualités qui pourront surgir. J'ai déclaré au ministre que je n'avais rien à objecter à la résolution du gouvernement impérial: celui de la reine demeure libre, non-seulement de poursuivre au Mexique ses réclamations, mais encore d'agir suivant les éventualités.

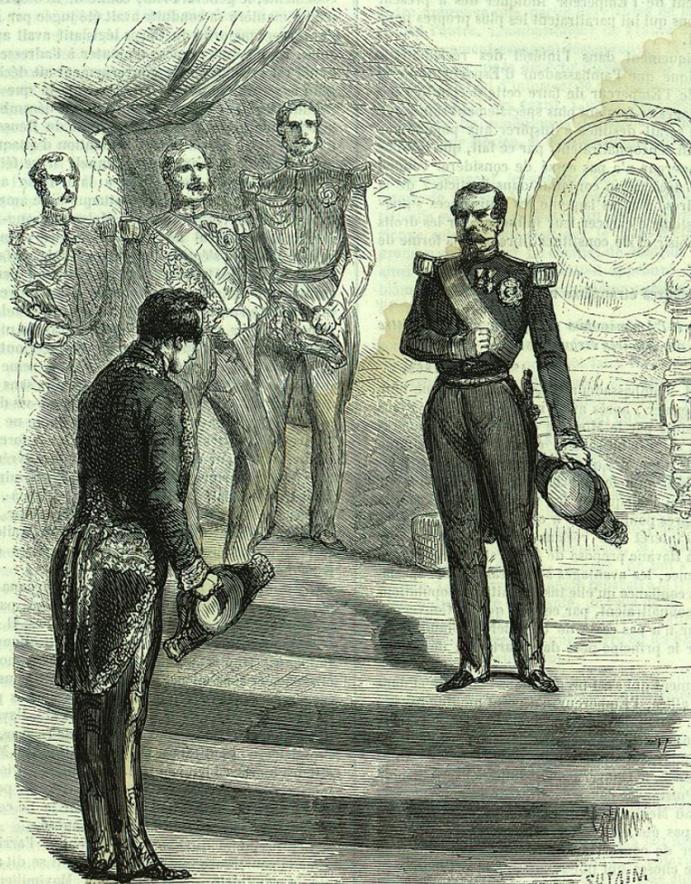
J'ai ajouté que je ne me dissimulais pas que la France rencontrerait de grandes difficultés avant d'atteindre son but, car elle n'avait pas pour cela besoin seulement de la force matérielle, mais il lui fallait aussi et surtout la force morale, de na-

ture à exercer de l'influence sur l'esprit des populations mexicaines.

Il résulte du langage de M. Drouyn de Lhuys et de celui de son prédécesseur que le gouvernement impérial veut agir seul jusqu'à ce qu'il ait renversé le gouvernement de Juarez, mais qu'il n'entend pas néanmoins imposer au Mexique une forme déterminée de gouvernement. C'est aussi ce que donnent à entendre les proclamations du général Forey et les premières dispositions au moment du débarquement. Il me paraît super-

tion du Mexique, S. M. a daigné m'ordonner de dire que, nonobstant la réponse de M. Drouyn de Lhuys, qui exclut la possibilité de tout nouvel accord jusqu'à ce que les troupes françaises occupent la capitale de la république mexicaine, V. Exc. devra profiter de toutes les occasions qui s'offriront pour persuader le gouvernement de l'empereur de la nécessité de cet accord, afin de mettre un terme aux graves complications de la question mexicaine.

Le gouvernement de la reine n'a été mu et il n'est dirigé,



Napoléon III et l'ambassadeur d'Espagne.

flu d'ajouter que le gouvernement français pense encore moins à des projets de conquête ou d'agrandissement territorial.

Après des explications aussi catégoriques, le cabinet de Madrid ne pouvait insister auprès de celui des Tuileries, néanmoins, il ne perdit pas courage, et enjoignit au marquis de la Havane de revenir à la charge, et de marcher avec persévérance vers le but qu'il avait indiqué :

Le ministre des affaires étrangères à l'ambassadeur de S. M. à Paris.

Madrid, le 24 novembre 1862.

Excellence, la reine ayant pris connaissance de votre dépêche du 31 octobre dernier, rendant compte de la réponse du gouvernement français aux propositions faites touchant la ques-

tion dans cette question, que par le sentiment d'humanité et d'affection pour un peuple auquel l'unissent tant de liens, et par le désir de la plus parfaite intelligence entre les trois gouvernements qui ont signé la convention de Londres.

Le marquis de la Havane, conformément à ces instructions, remit à M. Drouyn de Lhuys cette note verbale.

29 novembre 1862.

Dans la note verbale concernant les affaires du Mexique, adressée à l'ambassadeur de Sa Majesté Catholique, en date du 29 octobre dernier, par M. le Ministre des affaires étrangères, Son Excellence déclarait que si, par la force des faits accomplis, la France s'est trouvée dans la nécessité de poursuivre seule l'expédition commencée en commun, elle n'en appelait pas moins de ses vœux les plus ardents le moment où les efforts

de ses armes permettraient d'accomplir, dans une nouvelle entente, l'entreprise au succès de laquelle la cordiale coopération des Puissances signataires du traité de Londres peut si puissamment contribuer.

En s'exprimant ainsi, M. le Ministre des Affaires étrangères fait comprendre que, dans son opinion, il serait difficile d'arriver à un nouvel accord avant que les troupes françaises ne fussent entrées dans la capitale de la République.

Sans vouloir contester la valeur de cette opinion, l'ambassadeur de Sa Majesté Catholique pense qu'il serait à désirer de voir le Gouvernement de l'Empereur indiquer dès à présent l'époque et les moyens qui lui paraîtraient les plus propres pour arriver à cet accord.

Ce n'est pas uniquement dans l'intérêt des réclamations espagnoles au Mexique que l'ambassadeur d'Espagne propose au Gouvernement de l'Empereur de faire cette déclaration; il pense que ses avantages se feraient plus spécialement sentir par la confiance qu'elle serait destinée à inspirer aux populations de la République, qui reconnaîtraient, par ce fait, que le Gouvernement de l'Empereur n'a pas cessé de considérer comme étant en vigueur la déclaration contenue dans l'article 2 de la convention de Londres, d'après laquelle les Puissances signataires devaient s'abstenir d'exercer leur influence sur les droits des Mexicains de choisir et de constituer librement la forme de leur gouvernement.

Le ministre des affaires étrangères répondit :

Note verbale remise à l'Ambassadeur d'Espagne par le Ministre des Affaires étrangères.

1^{er} décembre 1862.

Son Excellence M. l'ambassadeur d'Espagne, dans une note du 29 novembre dernier, après avoir rappelé les dispositions conciliantes manifestées par le Ministre des affaires étrangères de France au sujet du rétablissement éventuel d'une entente sur les affaires du Mexique, dès que les circonstances le permettraient, exprime le désir que le Gouvernement de l'Empereur indique dès à présent l'époque et les moyens qui lui paraîtraient les plus propres pour arriver à cet accord. Ce n'est pas uniquement dans l'intérêt des réclamations espagnoles que M. le marquis de la Havane propose de faire cette déclaration; suivant Son Excellence, les avantages s'en feraient plus spécialement sentir par la confiance qu'elle inspirerait aux populations mexicaines, qui reconnaîtraient, par ce fait, que le Gouvernement de l'Empereur n'a pas cessé de considérer comme étant toujours en vigueur le principe posé dans l'article 2 de la convention de Londres.

Malgré le changement qui s'est produit dans l'attitude et dans la conduite de ses alliés, l'Empereur n'a point modifié ses intentions premières. Aussi le Ministre des affaires étrangères n'hésite pas à répondre à Son Excellence M. l'ambassadeur de Sa Majesté Catholique qu'aussitôt que la phase des opérations militaires sera terminée, le Gouvernement impérial sera disposé à inviter les deux Puissances consignataires de la susdite convention à envoyer au Mexique des plénipotentiaires nommés *ad hoc* et qui n'aient pas été engagés dans les transactions antérieures, pour aviser de concert aux moyens de consolider au Mexique un état de choses qui puisse assurer la prospérité du pays et offrir des garanties de sécurité aux intérêts des nations étrangères.

Quant à l'accord sur les réclamations que les trois Puissances devront faire valoir à Mexico, il est entendu que celles de l'Espagne et de l'Angleterre ne sauraient faire obstacle aux demandes que la France aura à présenter par suite de la guerre qu'elle s'est vue obligée à soutenir.

Le Gouvernement de l'Empereur considérera les déclarations contenues dans la présente note comme définitives, dès que les Gouvernements d'Espagne et d'Angleterre y auront adhéré.

CHAPITRE XIX

Discussion sur les affaires du Mexique au Sénat espagnol. — Explications fournies par le général Prim. — Rejet de sa proposition.

Ces négociations étaient généralement ignorées, lorsque la discussion de l'adresse au Sénat espagnol vint leur donner quelque retentissement en ouvrant la session le 1^{er} décembre 1862; la reine Isabelle s'était bornée à dire, dans le paragraphe

qui concernait les relations extérieures : « J'espère voir la conclusion satisfaisante des difficultés que le désaccord des plénipotentiaires au Mexique avait opposées à l'exécution du traité de Londres. Les obstacles imprévus qui ont empêché cette exécution n'ont pas altéré mon désir de l'accomplir et de réaliser la pensée qui lui a servi de base. »

Le Sénat, auquel toutes les pièces diplomatiques furent communiquées, ne fit dans son projet d'adresse qu'une paraphrase du discours de la reine; mais il comptait au nombre de ses membres un des personnages les plus intéressés à des éclaircissements, le général Prim, comte de Reuss. Nous avons vu de quelle manière sa conduite avait été jugée par M. Billault, dont l'immense majorité du Corps législatif avait approuvé les paroles. Le général proposa d'ajouter à l'adresse ces mots : « Le Sénat est satisfait que le gouvernement ait déclaré qu'il n'a pas tenu aux plénipotentiaires de Sa Majesté que ce désaccord se produisit. » La discussion s'ouvrit le 9 décembre et se prolonga jusqu'à la fin du mois. Le comte de Reuss commença par déclarer qu'il n'avait aucune intention d'attaquer le ministère que présidait le maréchal O'Donnell; il se félicita de n'avoir pas été obligé de s'expliquer à la tribune après la rupture d'Orizaba, car il aurait alors attaqué avec amertume ceux qui avaient amené cette rupture. Malgré le sang-froid dont il se targuait, le général ne put se défendre d'un mouvement de colère, lorsqu'il s'écria : « Je comprends parfaitement que les ministres parlent toujours avec réserve dans des questions où se trouvent mêlés les gouvernements et les souverains étrangers; mais moi, en ma qualité de sénateur indépendant, sans prétention au pouvoir, ni avant, ni pendant, ni après, ni jamais, sans prétention de passer pour un homme d'Etat (toute mon ambition se bornant au rôle de soldat fidèle de la reine et de la patrie), je ne dois pas laisser passer un seul coup sans y répondre, de quelque part qu'il vienne. Toutefois, vis-à-vis des hommes politiques de mon pays qui m'ont attaqué, je ne viserai qu'à les désarmer sans les blesser; j'usurai de la force des raisonnements. Mais pour celui qui d'au delà des Pyrénées a voulu me tuer avec des armes illégitimes et indignes, ainsi que l'a fait le ministre impérial, M. Billault, pour celui-là, je pousserai la défense à fond, de manière à lui faire sentir la pointe de ma lame de Tolède, et pour lui apprendre à traiter avec plus de respect les généraux et hauts fonctionnaires de la reine des Espagnes. »

Cette explosion de fierté castillane provoqua les applaudissements des tribunes publiques. Encouragé par ces adhésions, le comte de Reuss poursuivit son discours. Il serait fastidieux d'en reproduire le texte, mais les explications qu'il donne se rattachent trop essentiellement au sujet que nous traitons pour être passées sous silence. Aussi tâcherons-nous de les résumer, sans rien omettre d'important. « Je ne suis pas, dit-il, l'ennemi de la France, et je ne l'ai jamais été. J'avais pour mission de réclamer de justes réparations et de relever, de concert avec l'Angleterre et la France, l'esprit politique au Mexique. La conférence marcha bien pendant la première période; mais quand je vis que la France voulait inaugurer une politique française spéciale, je résolus de me retirer, car je ne consentirai jamais à être le satellite d'une nation étrangère. »

Les premiers dissidents éclatèrent à l'arrivée d'Almonte. Dans la conférence que j'eus avec lui, il se dit autorisé à soutenir la candidature de l'archiduc Maximilien au trône du Mexique. Ces assurances ne me convainquirent pas, et ma conduite fut d'accord avec les instructions que m'envoyait le gouvernement. Elles me recommandaient la stricte observation de la convention de Londres. Quand le ministre et l'amiral anglais attribuèrent à la France l'intention de la compter pour rien, quand ils m'informèrent qu'ils étaient décidés à se retirer, quel parti devais-je prendre?

1^o Aller à Mexico avec les Français, vaincre avec eux, être le satellite de la France; mais c'était injuste et contraire au traité;

2^o Barrer le passage aux Français; mais cette conduite pouvait avoir de graves conséquences;

3^o Garder la neutralité, attendre une convention nouvelle, de nouvelles instructions; mais ce parti avait aussi de graves inconvénients;

4^o Me rembarquer: c'était le parti le plus sage, le plus conforme à mes instructions, et je l'ai adopté sans être mû par aucun intérêt personnel. Voici ce qu'aurait reconnu M. Billault, s'il avait retracé l'histoire de l'expédition autrement que sur

les documents que lui avait fournis M. de Saligny et l'amiral Jurien de la Gravière. Il a cru trop aisément qu'il suffirait d'un souffle pour renverser Juarez, et que la monarchie ait au Mexique de nombreux adhérents.

Les plénipotentiaires sont arrivés à la Vera-Cruz avec des sentiments différents sur l'exécution du traité de Londres, mais ils n'allaient pas renverser Juarez, puisqu'en lui envoyant une note collective, ils le reconurent implicitement. Le ministre de France au Mexique n'avait pas d'autres instructions que celles que j'avais reçues moi-même de M. Collantès. Nous étions disposés à marcher en avant, et si nous ne l'avons pas fait, c'est que nous n'avions, au début, ni tentes, ni chariots, ni matériel, rien de ce qui est indispensable pour faire la guerre. Je blâmai, d'accord avec le plénipotentiaire anglais, M. Wykes, les réclamations françaises comprises dans l'ultimatum, surtout celles de M. Jecker, et le droit exorbitant de fixer les droits de douanes *ad libitum*; mais l'Angleterre, que M. Billault, n'a pas attaquée, se retira la première. Je n'ordonnai l'embarquement des troupes espagnoles que parce que je crus voir, chez les plénipotentiaires français, un parti pris de laisser de côté le traité de Londres. Je regrette pour la France que ses soldats soient obligés de se porter en avant, malgré la convention de la Soledad. Je regrette de n'avoir pas pu, avant mon départ, avoir un entretien avec l'Empereur. Je me serais efforcé de convaincre Sa Majesté qu'elle devait avoir une politique libérale au Mexique comme en Italie. L'Empereur a été trompé par ses agents. Connaissant la vérité, il n'aurait pas fait violence aux Mexicains, disposés à lui donner toutes les satisfactions et à payer les créances légitimement dues.

J'adjure les hommes d'Etat de mon pays de ne jamais faire une question de parti de nos relations avec les républiques hispano-américaines. Ces peuples se sont séparés de la mère patrie, qui, voulant les faire rentrer dans le devoir par la force, a rencontré chez eux une résistance digne d'hommes de notre race, de notre sang, et après une lutte sanglante, la mère patrie, gémissante et endolorie, a fini par reconnaître l'émancipation. Depuis lors, nos relations avec ces peuples ont été réservées et froides. A l'avenir, puissent-elles être ce qui convient entre deux peuples frères issus du même sang, professant la même religion, parlant la même langue! Pour que la réconciliation soit éternelle, il faut que l'Espagne, n'oubliant pas ce qu'il lui en a coûté à elle-même pour se constituer, use vis-à-vis de ce peuple d'une grande indulgence. A cette mission l'Espagne doit employer des diplomates libéraux. Messieurs les sénateurs, ma conduite au Mexique et le discours que je viens de prononcer ici m'ont été inspirés par mon ardent patriotisme. Si j'ai bien fait, Dieu me soit en aide; si j'ai mal fait, Dieu me châtie!

Tel fut en substance le remarquable plaidoyer du comte de Reus; pendant trois journées consécutives, il tint la chambre attentive, et l'effet qu'avait produit son abrupte éloquence permettait de supposer que son amendement serait adopté. Cependant un des rédacteurs de l'adresse, M. Puxan, remplaçant le comte de Reus à la tribune, exprima au nom de la commission, le regret de ne pouvoir accepter cet amendement.

— Je voudrais le retirer, dit le général Prim, aussitôt que désarmé par la majorité de la commission, il put prévoir l'échec qui l'attendait.

Mais cette ressource ne lui était pas permise, le bureau avait prévu le cas, et après mûre délibération, conformément à un précédent et aux prescriptions du règlement, il avait décidé que les amendements à l'adresse ne pouvaient être retirés.

Celui du général Prim, mis aux voix sans appel nominal, ne fut pas pris en considération.

Tous les orateurs qui lui succédèrent à la tribune espagnole, s'attachèrent dès lors à critiquer sa conduite et ses explications dans la séance du 12 décembre; le marquis de Miraflores lui reprocha de n'être pas allé avec les Français à Mexico, et d'avoir rédigé la convention de la Soledad. Le marquis demanda que le Mexique remplît ses obligations et que l'Espagne l'y obligeât par la force. Le ministre des affaires étrangères, M. Collantès regretta que l'esprit de parti eût dénaturé l'expédition du Mexique, et qu'on eût cherché par la suite à refroidir les relations de l'Espagne avec les cours étrangères; il déclara que les deux pensées dominantes du traité de Londres avaient été de demander des satisfactions bien légitimes et de mettre un terme à la déplorable situation du Mexique, sans s'immiscer dans ses affaires intérieures. Les prétentions exagérées de la France ont été, dit-il, la première cause des dissentiments. La note col-

lective, adressée à Juarez par les plénipotentiaires alliés, avait pour but de détruire le mauvais effet de ces réclamations. Cette note n'était pas conforme aux instructions envoyées de Madrid. Elle fut désapprouvée par les trois puissances. Une rupture n'était cependant pas encore à craindre; mais un deuxième motif de dissentiment se trouva dans l'arrivée de Miramon à la Vera-Cruz et dans la conduite du plénipotentiaire anglais, M. Wykes, qui l'empêcha de débarquer. Le général Prim demanda que Miramon pût débarquer, mais sa demande fut refusée. Juarez ayant offert de remplir ses engagements, la question changea de face. L'ouverture des hostilités était impossible. Le ministre approuve une partie des clauses de la Soledad et désapprouve l'autre. L'ambassadeur de France à Madrid écrivit que le gouvernement espagnol désapprouvait la convention de la Soledad, tandis que la dépêche du cabinet de Madrid avait simplement pour objet d'informer le gouvernement français des idées de l'Espagne à cet égard. L'ordre fut expédié au général Prim d'attendre les conférences d'Orizaba et de marcher avec les Français sur Mexico, si elles ne donnaient pas un résultat satisfaisant.

En terminant, le ministre des affaires étrangères espagnol essaya de justifier la convention de la Soledad. L'Espagne n'était-elle point tenue d'être un peu généreuse envers son ancienne colonie, qui était sur le point d'être écrasée par trois grandes puissances? Le cabinet de Madrid, avec sa fierté pour ainsi dire proverbiale, aurait-il approuvé cette convention tant blâmée, s'il avait pu la considérer comme un acte indigne de l'Espagne?

Dans la séance du 15 décembre, le marquis de Novaliches soutint contre le général Infante, qui approuvait la conduite du comte de Reus, qu'il eût fallu refuser toute négociation, et s'ouvrir, par la force des armes, le chemin de Mexico.

Le discours de M. Bermudez Castro, prononcé le 17 décembre, fut le manifeste du parti ultra-conservateur.

Suivant l'orateur, le général Prim avait méconnu ses instructions qui étaient d'établir au Mexique un gouvernement stable, monarchique ou républicain. Le général Prim avait eu tort d'expulser Miramon et de mal accueillir Almonte; le général Prim avait commis la faute de se laisser tromper par les Anglais; le général Prim était le grand coupable, et en le voyant attaquer avec tant de véhémence, M. Calderon Collantès, qui ne l'avait cependant pas ménagé, ne put s'empêcher de le défendre. Le général lui-même reparut à la tribune pour se disculper, protester de sa loyauté, de celle de M. Wykes et de l'amiral Dunlop, et conseiller à Juarez de se retirer pour épargner à son pays les horreurs d'une guerre où les Français ne pourraient manquer d'être victorieux.

Au milieu de ces débats se jette brusquement, le 22 décembre, un homme dont la compétence est incontestable, et qui ne désapprouve pas moins la politique du ministère que celle du comte de Reus.

C'est le lieutenant général Concha, marquis de la Havane, la veille encore ambassadeur d'Espagne à Paris, mais qui vient de donner sa démission afin de pouvoir s'exprimer librement, d'être affranchi de tout obstacle, de n'être retenu par aucune considération.

Va-t-il répondre à l'attente qu'a fait naître sa résolution?

Il convenait, dit-il, que l'on allât à Mexico, que l'on fit de la politique espagnole, car la guerre avec Juarez était rendue légitime par les assassinats et les vexations dont les sujets espagnols ont été victimes.

Le général Concha approuve l'ultimatum belliqueux du maréchal Serrano, dont le général Gasset était porteur. L'accord régnait entre les cours alliées, mais leurs plénipotentiaires se sont brouillés pour des questions d'influence.

L'orateur regrette que le général Prim n'ait pas châté Zaragoza après son insolente lettre. Il déclare que la politique suivie à la Soledad a été la pire de toutes, bien qu'elle ait reçu l'approbation des alliés. Il dit qu'Almonte n'a pas été la cause des dissidences. Il approuve le projet d'établir la monarchie au Mexique, mais il s'oppose à ce qu'on fasse choix d'un prince espagnol à cause des dangers qui en résulteraient.

L'heure avancée interrompt le discours de l'ex-ambassadeur; il le reprend à l'ouverture de la séance du 23 décembre, pour soutenir que Prim devait aller à Mexico, après avoir rompu les négociations avec Juarez. Il pense que l'amiral de La Gravière avait raison de vouloir renverser Juarez, proclamer l'amnistie et convoquer une assemblée constituante.